

**DECRET N° 2007-348 DU 26 JUILLET 2007**

Portant nomination à titre de régularisation de Monsieur Fataï ADEYEMI en qualité de Secrétaire Exécutif de la Zone de l'Alliance de Co-prospérité créée par le Nigéria, le Bénin, le Togo et le Ghana avec résidence à Lagos.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT,  
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la proclamation le 29 mars 2006 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 19 mars 2006 ;
- Vu** le décret n° 2006-613 du 19 novembre 2006 portant composition du Gouvernement et les décrets n° 2006-622 du 29 novembre 2006 et n° 2007-002 du 08 janvier 2007 qui l'ont modifié ;
- Vu** le décret n° 96-425 du 04 octobre 1996 portant organisation, attributions et fonctionnement du cabinet civil du Président de la République ;
- Vu** le mémorandum d'entente du 13 février 2007 relatif à la zone de l'alliance de co-prospérité ;
- Sur** proposition du Président de la République, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement ;
- Le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 30 avril 2007 ;

**DECRETE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Conformément à l'article 8 du mémorandum d'entente du 13 février 2007 susvisé, Monsieur Fataï ADEYEMI est nommé à titre de régularisation Secrétaire Exécutif de la Zone de l'Alliance de Co-Prospérité créée par le Nigéria, le Bénin, le Togo et le Ghana avec résidence à Lagos.

**Article 2** : Le présent décret prend effet pour compter de la date de prise de fonctions de l'intéressé et sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 26 juillet 2007

Par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Dr Boni Y A Y I.-

Ministre Délégué auprès du Ministre  
des Finances, Chargé du Budget,

Albert Sègbégnon HOUNGBO

Le Ministre des Finances,

Soulé Mana LAWANI.-

Le Ministre des Affaires Etrangères, de l'Intégration Africaine, de la  
Francophonie et des Béninois de l'Extérieur,

Moussa OKANLA

**AMPLIATIONS** : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 MF 4 MDCB/MF 4  
MAEIAFBE 4 AUTRES MINISTERES 23 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI  
5 BN-DAN-DLC 3 GCOMB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3 UAC- ENAM –  
FADESP 3- UNIPAR – FDSP 2 INTERESSE 01 JO 1.-